

Charge de travail*

Capsules d'information
Le 20 mars 2017

Savez-vous que la ou le responsable de l'unité doit obtenir votre accord écrit avant de modifier votre charge de travail déjà adoptée par l'assemblée de l'unité? De plus, toute modification doit être soumise à l'assemblée de l'unité pour que cette dernière se prononce sur la décision de la ou du responsable (clauses 3.6.20 à 3.6.22).

Consultez le SPUL si cette situation vous concerne.

** Seul le texte de la convention collective a valeur légale.*